

SECTEUR PROTÉGÉ

De l'Ésat à la retraite,
préparer la transition

« **N**ous voulons préparer notre retraite. (...) Nous voulons avoir le choix (...) de rester au sein de l'Ésat pour faire d'autres activités que le travail ; faire des activités dans d'autres endroits. (...) Nous voulons vivre où nous voulons. » Ces revendications de l'association de personnes handicapées intellectuelles "Nous aussi", exprimées en 2013, trouvent leur source dans le vieillissement de la population des Ésat. Les plus de 50 ans y sont en effet passés de 4,7 % à 18 % des effectifs entre 1995 et 2010¹. Pour eux, la retraite demeure difficile à envisager.

Elle s'associe à une diminution importante de leurs ressources. Certes, les usagers d'Ésat cotisent à l'assurance retraite. Mais la faiblesse des salaires – compris entre 55 % et 110 % du Smic – implique une pension de retraite rarement supérieure au minimum vieillesse, soit 800 euros mensuels.

Et ce cap peut inquiéter ceux dont la vie sociale est étroitement liée au travail. Leurs amis sont aussi leurs

collègues et leurs compagnons du foyer d'hébergement. Ils constituent souvent la plus grande part de leur réseau relationnel.

En quittant l'Ésat (Établissement et service d'aide par le travail) pour prendre leur retraite, les personnes handicapées mentales affrontent une série de ruptures qui affectent leur vie sociale. Comment accompagner ces changements ?

collègues et leurs compagnons du foyer d'hébergement. Ils constituent souvent la plus grande part de leur réseau relationnel.

Des ateliers lents

Pour faciliter la transition vers la retraite, il faut y réfléchir en amont. Des aménagements de l'organisation et du temps de travail permettent de franchir cette étape en douceur, en particulier pour les personnes manifestant une usure précoce de l'organisme. « La plupart des Ésat utilisent des ateliers lents où l'on joue sur les rythmes, sur la minimisation du bruit... », indique Gérard Zribi, président de l'Association nationale des directeurs et cadres d'Ésat².

Aux Ateliers de La Colmont, à Gorrion (Mayenne), une section de temps partiel créée dès 1990 est ouverte à 30 usagers. Les plus fatigués peuvent travailler à mi-temps, accomplir des journées plus courtes, ou encore travailler un jour de moins par semaine, tout en disposant de leur temps libre à leur convenance. Le partage du temps entre loisirs au centre d'accueil de jour et activité de production peut aussi être modulé pour tous. « À partir de 55 ans, nous proposons d'office une hausse des activités de loisirs », précise Géraldine Audic, chef de service de l'Ésat.

Toute rupture peut être évitée grâce à l'accueil de jour que les

retraités continuent de fréquenter. Ainsi les liens sont préservés avec les anciens collègues et moniteurs d'atelier. Cette solution est heureuse, car la disparition de la vie sociale se révèle un risque important et figure parmi les principales peurs exprimées.

Un territoire "inclusif"

L'Ésat structure habitudes et repères sociaux. À la retraite, l'oisiveté et l'isolement auraient des conséquences néfastes certaines : déclin cognitif, dépression... « Leur état risque de se dégrader rapidement », souligne Gérard Zribi.

Or le maintien de l'activité des personnes handicapées se heurte à des réticences multiples. Les acteurs du milieu ordinaire « craignent de ne pas savoir recevoir les personnes handicapées mentales. Ces dernières ont besoin de trouver un territoire inclusif », déclare Gwenaél Planchin, responsable de projet pour l'Association régionale des Ésat (Aresat) de Bretagne. L'association s'y est attelée en 2011, à travers le projet "Un avenir après l'Ésat". Elle associe les professionnels du secteur protégé, les futurs retraités et ceux qui les reçoivent : caisses de retraite, centres sociaux... L'objectif est d'organiser sa retraite sur tous les plans : droits sociaux et ressources, santé, vie sociale, habitat... En premier lieu, des "formations-actions" ont été dispensées aux

personnes handicapées mentales d'Ille-et-Vilaine. « *Ce sont des préparations existentielles pour leur donner confiance en elles, les aider à découvrir les activités qu'elles aimeraient pratiquer* », poursuit Gwenaél Planchin. D'autre part, l'Aresat a formé, depuis 2014, 48 référents retraite parmi les professionnels d'Ésat, des foyers-logements..., dans toute la région. Disposant d'une expertise pour conseiller les futurs retraités, ils sont aussi des interlocuteurs pivots entre milieu protégé et ordinaire.

« *“Un avenir après l'Ésat” crée des outils d'“empowerment”, (c'est-à-dire un renforcement de pouvoir, ndlr) pour les personnes handicapées : elles peuvent décider de leur vie après le travail.* » Ainsi, une plateforme numérique conçue en facile à lire et à comprendre (Falc) devait être lancée en avril. Elle rassemble des informations sur la retraite, la vie sociale et l'hébergement.

EN ENTREPRISE ADAPTÉE, UN VIEILLISSEMENT NOTABLE

Une enquête menée auprès de 178 entreprises adaptées (EA)* montre que 28 % de leurs effectifs ont plus de 50 ans. En vieillissant, les salariés handicapés rencontrent les mêmes difficultés que les usagers des Établissements et services d'aide par le travail (Ésat).

Mais une réduction du temps de travail entraînerait une chute trop importante de leurs ressources. L'État peut verser aux EA des aides allant de 600 à 1 060 euros annuels pour un salarié à partir de 50 ans. Cette somme est jugée insuffisante par l'Union nationale des entreprises adaptées (Unea), en particulier au-delà de 60 ans.

De plus, les salariés des EA dont le temps de travail est supérieur à un mi-temps ne remplissent pas la condition de « *restriction substantielle et durable [des capacités] pour l'accès à l'emploi* » exigée pour l'attribution d'une allocation aux adultes handicapés. Ils ne peuvent donc prétendre à cette prestation pour compléter leurs revenus.

* Étude KPMG/Unea, “Photographie des entreprises adaptées en 2013”.

temps que l'Ésat. « *Il faudrait assouplir le fonctionnement de ces foyers en prévoyant une présence dans la journée*, estime Gérard Zribi.

le choix opéré par l'Adapei (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales) du Loiret depuis 2008. À Orléans, 8 appartements à loyer modéré accueillent aujourd'hui huit retraités âgés de 57 à 69 ans, et trois autres résidents toujours actifs. « *Ainsi, ces derniers ne seront pas obligés de quitter les lieux et leurs amis au moment de leur retraite* », explique Claudie Georges, aide médico-psychologique du foyer. Dans un autre foyer situé à proximité, les travailleurs sociaux organisent chaque semaine des activités spécifiquement prévues pour les seniors. Ceux-ci peuvent aussi y prendre leurs repas. « *La plupart le font*, observe Claudie Georges. *La solitude est leur plus grosse crainte. Comme ils habitent tous le même quartier, nous les encourageons à se rendre visite* », poursuit-elle. Mais l'avancée en âge signifie souvent une perte d'autonomie (voir article p. 60). « *Certains vieillissent et perdent des capacités. Nous devons bientôt prévoir des portages de repas et augmenter l'aide à domicile.* »

■ **Émilie Lay**

1. Enquêtes ES “handicap”, Drees, 2010.

2. Auteur du *Vieillessement des personnes handicapées mentales*, Presses de l'Ehesp, 2012.



Dans les foyers-logements, les travailleurs sociaux organisent des activités pour les seniors

Foyers-logements

L'hébergement, justement, est susceptible de créer de nouvelles ruptures. Les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) décident de deux orientations distinctes, en Ésat et en foyer d'hébergement.

Mais c'est un fait : les résidents sont souvent contraints de quitter leur foyer d'hébergement en même

Les pouvoirs publics rechignent à financer des postes de jour. » Or les jeunes retraités d'Ésat se montrent souvent très réticents à rejoindre un foyer de vie, voire une maison de retraite où ils côtoieraient des personnes plus âgées ou plus dépendantes.

Pour les personnes suffisamment autonomes, une solution réside dans les foyers-logements. C'est